

Démarche : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)
Organisme : Bureau des finances locales

Identité du demandeur

Email

Formulaire

CETTE DÉMARCHE EST UNE DÉMARCHE TEST.
LES DOSSIERS DÉPOSÉS NE SERONT PAS TRAITÉS.

Bienvenue sur le formulaire unique de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024. Il s'adresse aux communes et EPCI éligibles qui souhaitent déposer une demande de financement au titre de ces deux dispositifs.

La ****dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**** soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par une commission d'élus. Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département qui attribue les subventions. Pour plus d'informations sur la DETR : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b4d8-copie-16h46-financer-des-projets-dinvestissem/>

La ****dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**** soutient également les projets d'investissement des communes et de leurs groupements qui répondent à l'une des six priorités instaurées par la loi :

- * Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- * Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- * Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- * Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- * Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- * Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de région, responsable de l'attribution des subventions. Pour plus d'informations sur la DSIL : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/1182-copie-13h44-financer-des-projets-dinvestissem/>

Votre dossier sera enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pourrez donc y revenir à tout moment pour le compléter puis le déposer.

Plus d'information disponibles sur le site: <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Votre demande dématérialisée de DETR/DSIL pour l'année 2024

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024. Votre demande sera automatiquement orientée vers la préfecture ou la sous-préfecture compétente.

Si votre demande concerne une opération pour laquelle une demande a déjà été déposée au titre de la DETR et/ou de la DSIL en 2023, il n'est pas nécessaire de renseigner ce formulaire. Vous pouvez demander une nouvelle instruction du dossier déposé en 2023 au titre de l'exercice 2024 en adressant un courriel à l'adresse suivante :
Pour l'arrondissement de Corte : pref-sp-corte-subventions@haute-corse.gouv.fr

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)
Pour l'arrondissement de Bastia: pref-detr@haute-corse.gouv.fr

Pour l'arrondissement de Calvi: pref-sp-calvi-subventions@haute-corse.gouv.fr

Attention : tout projet ayant été modifié devra faire l'objet d'un dépôt de dossier complet au même titre qu'une opération nouvelle.

Les priorités et les modalités de dépôts des dossiers sont adaptés aux niveaux régional et départemental. ****Pour plus d'informations sur le calendrier et les conditions d'octroi des subventions dans votre département, consultez l'instruction transmise par votre préfecture de département****. Si vous n'avez pas reçu cette instruction, [contactez votre préfecture de département](<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/prefecture>) ou consultez son site internet.

Informations sur le porteur de projet

Identification de la collectivité porteuse du projet

Nature du porteur de projet

Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Pôle d'équilibre territorial et rural

Syndicat de communes

Arrondissement du porteur de projet

Votre dossier sera transmis à l'autorité compétente pour instruire votre dossier.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

2B - Haute-Corse - arrondissement de Bastia

2B - Haute-Corse - arrondissement de Corte

2B - Haute-Corse - arrondissement de Calvi

Fonction du porteur de projet

La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent (article R2334-22 du CGCT).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Maire

Président d'EPCI

Nom du porteur de projet

Prénom du porteur de projet

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera-t-elle déléguée ?

Une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin de financer une opération pour laquelle elle a délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elle justifie d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Identification du maître d'ouvrage

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la convention de délégation

Convention signée par la collectivité déléguant la maîtrise d'ouvrage et l'entité délégataire.

Identification de la personne chargée du suivi du dossier

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

Adresse électronique

Présentation de l'opération

Description du projet

Intitulé du projet

Description succincte et précise de l'opération pour laquelle vous demandez le soutien de l'État. Exemple : rénovation énergétique de l'école primaire, mise en accessibilité de la mairie, création d'une maison France Services.

Adresse principale du projet

Si possible, précisez une adresse précise, à défaut le nom de la commune qui accueille l'opération.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre un document de présentation de votre projet

Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, le coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.

Si le projet se fait en tranches fonctionnelles, vous veillerez à préciser le calendrier opérationnel des différentes tranches (tranches réalisées ou en projets)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat de non commencement des travaux

Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre un plan de situation et/ou le plan cadastral

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si l'acquisition du terrain est effective, joindre le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

Le projet d'investissement comprend-il des travaux ?

En cas de travaux, vous devez impérativement joindre les justificatifs suivants : situation juridique des terrains et des immeubles, plan de situation et plan de masse des travaux, programme détaillé des travaux et dossier d'avant projet définitif. **Attention : le projet doit également respecter les dispositions du code de l'urbanisme (notamment l'obligation de déclaration préalable, permis de construire et la demande d'un avis de la DRAC pour les travaux à proximité de monuments classés).**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif travaux 01 - Situation juridique des terrains et immeubles

Joindre un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif travaux 02 - Plan de situation et plan de masse des travaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif travaux 03 - Programme détaillé des travaux

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif travaux 04 - Dossier d'avant-projet définitif

Zonage spécifique : le projet est-il situé dans l'une des zones suivantes ?

Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Aucun zonage
- Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)
- Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)
- ÉcoQuartier
- Territoires Engagées pour la Nature (TEN)
- Zones de revitalisation rurale (ZRR)
- Territoires d'industrie (TI)
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- Site patrimonial remarquable (SPR)
- Avenir montagne

Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ?

Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Village d'avenir
- Contrat de plan État-Région (CPER)
- Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)
- Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- Opération d'intérêt national (OIN)
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Projet partenarial d'aménagement (PPA)
- Autre contrat

Autre contrat : précisez le contrat concerné

Impact environnemental du projet

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse) Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ?

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelles actions prévoyez-vous pour limiter cette artificialisation ?

Le projet porte-t-il sur la rénovation énergétique d'un bâtiment ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Diagnostic de performance énergétique d'un bâtiment

Merci de fournir le diagnostic de performance énergétique du bâtiment que vous souhaitez rénover

Le projet porte-t-il sur la construction d'un nouveau bâtiment ou d'une extension ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Descriptif de la performance environnementale de l'opération

- la performance énergétique : détaillez les mesures prévues pour garantir une sobriété énergétique et/ou l'intégration d'énergie renouvelable (en cas de rénovation énergétique, un audit vous sera demandé en pièces justificatives) ;

- le confort d'été : détaillez les mesures prévues pour garantir un confort d'été en limitant le recours à la climatisation (occultants type casquette ou volet extérieur type persienne, végétalisation des abords, puits provençaux, ventilation nocturne automatisée, système de rafraîchissement sobre en consommation électrique, type brasseur d'air, ...) ;

- le choix des matériaux : détaillez les mesures prévues pour permettre la mise en œuvre de matériaux à faible empreinte écologique (bois local, isolant biosourcés etc).

En dehors de ces questions, le projet concourt-il à d'autres enjeux de la transition écologique ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Lutte contre le changement climatique

Adaptation au changement climatique et à prévention des risques naturels

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

- Amélioration de la gestion de la ressource en eau
- Amélioration de la gestion des déchets et prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Protection de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Justifier en quelques mots.

Dates prévisionnelles de réalisation du projet

Date de commencement de l'opération

Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.

Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération

En application des dispositions de [l'article R2334-29 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006397216), le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution pour achever l'opération.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses et recettes prévisionnelles

Coût total de l'opération (en euros HT)

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs des dépenses prévisionnelles

Joindre un devis descriptif détaillant les dépenses ([consultez la source juridique](<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510>)).

Le projet va-t-il générer des recettes ?

Loyers, produits de cessions, etc.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan de financement détaillé

L'utilisation du modèle joint est obligatoire.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

Aides à l'investissement sollicitées

Avez-vous déjà présenté cette opération au titre de campagnes DETR/DSIL en 2023 ?

Si votre demande concerne une opération pour laquelle une demande a déjà été déposée au titre de la DETR et/ou de la DSIL en 2023 et que l'opération n'a pas été modifiée depuis, vous n'avez pas besoin de déposer un nouveau dossier mais pouvez demander une nouvelle instruction de ce dossier au titre de l'exercice 2024 en écrivant à l'adresse pref-detr@haute-corse.gouv.fr (Sauf si votre dossier a été déposé en 2023 sous format papier, dans ce cas, vous devez à nouveau déposer votre dossier via démarches simplifiées)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Précisez le numéro du dossier déposé antérieurement

Renseignez ce champ que si votre dossier précédemment présenté a connu des modifications et que vous souhaitez à nouveau le présenter.

Dispositif de financement sollicité

Préciser si vous souhaitez soumettre votre dossier pour une demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). **Pour la DETR, une commission d'élus fixe la liste des catégories d'opérations prioritaires au niveau départemental. Pour en savoir plus, rapprochez vous de votre préfecture.**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

DETR

DSIL

Eligibilité de l'opération à la DETR

Les catégories d'opérations prioritaires et, dans des limites fixées par décret en Conseil d'Etat, les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles sont fixées chaque année par la commission d'élus prévue par l'article [L2334-37 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036433035).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Axe 1 Maintien et développement des services publics en milieu rural

Axe 2 Développement économique, social, environnemental et touristique

Axe 3 Voirie communale et communautaire

Axe 4 Patrimoine bâti et scolaire

Axe 5 Traitement des déchets

Axe 6 Sécurité

Axe 7 Études (suivies de travaux)

Axe 8 Nouvelles technologies

Axe 9 Eau et assainissement

Nature de l'opération / sous-catégorie Axe 1

Précisez la sous-catégorie correspondante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Service à la personne

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

- Construction ou rénovation caserne gendarmerie
- Centre de services aux particuliers et aux entreprises
- Maisons France Services
- Mutualisation des services ou des moyens
- Acquisition de défibrillateur

Nature de l'opération / sous-catégorie Axe 2

Précisez la sous-catégorie correspondante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aménagement de zones d'activités
- Aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage
- Réhabilitation et/ou extension de logements, prioritairement à vocation sociale dont les logements communaux
- Projets de valorisation et développement touristique
- Aménagement de bourgs et de villages
- Requalification architecturale et paysagère hors monuments historiques
- Etudes et pose signalétique pour la lutte contre l'affichage illégal
- Économie sociale et solidaire
- Mobilité

Nature de l'opération / sous-catégorie Axe 3

Précisez la sous-catégorie correspondante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Désenclavement des hameaux
- Éclairage public
- Aire de stationnement et parking
- Aire de covoiturage et transport intermodal
- Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité
- Intempéries
- Matériel de déneigement en 1ère acquisition (communes de - de 500 h)
- Matériel pour travaux de voirie en 1ère acquisition
- Hélisurface

Nature de l'opération / sous-catégorie Axe 4

Précisez la sous-catégorie correspondante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Bâtiments administratifs et techniques communaux et communautaires (mairie, siège, salle polyvalente, locaux techniques ...)
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

- Locaux scolaires (cantine, préau ...) et périscolaires
- Equipements sportifs (stade, city stade, piste skate, petits équipements de proximité desservant en priorité un établissement scolaire ...)
- Extension ou création de cimetière, columbarium

Nature de l'opération / sous-catégorie Axe 5

Précisez la sous-catégorie correspondante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Collecte et valorisation des déchets ménagers
- Véhicule de collecte muni d'un système de pesée
- Véhicule de collecte non muni d'un système de pesée
- Acquisition de véhicules d'entretien de lavage de bacs

Nature de l'opération / sous-catégorie Axe 6

Précisez la sous-catégorie correspondante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aménagements liés à la prévention des incendies de forêts dans le cadre de PPRIF approuvé ou prescrit
- Piste DFCI
- Acquisition de matériel de communication
- Matériel de vidéosurveillance

Nature de l'opération / sous-catégorie Axe 7

Précisez la sous-catégorie correspondante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Etudes de faisabilité et ingénierie territoriale pour de lourds investissements
- Etudes réalisées dans le cadre d'actions préconisées par le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)
- Etudes d'accessibilité
- Elaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
- Etude relative à la fusion ou la dissolution de communautés de communes
- Diagnostic concernant l'éclairage public. Aide complémentaire éventuelle.

Nature de l'opération / sous-catégorie Axe 8

Précisez la sous-catégorie correspondante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Équipement écoles (raccordement internet, tableaux numériques, classe mobile multimédia ...)
- Raccordement Actes (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé)
- Hot spot
- Adressage dans le cadre du déploiement de la fibre
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

Nature de l'opération / sous-catégorie Axe 9

Précisez la sous-catégorie correspondante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Travaux sur les ouvrages et le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable
- Travaux sur les ouvrages et le réseau d'assainissement
- Équipement de compteurs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fiche technique des équipements d'éclairage public (si celle-ci n'a pas été fournie dans le descriptif du projet)

Votre fiche technique doit notamment indiquer la puissance et la couleur de l'éclairage mis en œuvre.

Votre projet a-t-il été déposé auprès de l'Agence de l'eau ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

La facturation de l'eau se fait-elle au forfait ou au compteur ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Forfait
- Compteur

Prix de l'eau potable HT/m3

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si votre projet porte sur des travaux Eau/Assainissement, merci de fournir un schéma directeur pour les opérations

Éligibilité de l'opération à la DSIL

Indiquez à quelle(s) catégorie(s) de la DSIL votre opération est rattachable. Les opérations éligibles à la DSIL sont listées à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- 7° Opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (ex : CRTE)

Montant de l'aide demandée

[Conformément à l'article L1111-10 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411642/), vous devez assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total des

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

En 2024, comptez-vous solliciter d'autres aides publiques pour financer cette opération ?

Préciser si vous souhaitez ou avez déjà déposé un dossier pour un autre dispositif de financement public.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Fonds vert
- Dotation politique de la ville (DPV)
- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- Aide de la Collectivité de Corse
- Aide d'un EPCI
- Aide de l'Union Européenne
- Autre

Autre - précisez le dispositif de financement concerné

Si votre dossier a déjà été déposé, précisez le numéro de dossier

Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR/DSIL 2024 ?

Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024 pour une autre opération d'investissement.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui, précisez le niveau de priorité de ce dossier.

Indiquer le rang de classement du projet par rapport aux autres dossiers que vous souhaitez déposer en 2024.

Finalisation du dossier

Pièces complémentaires

Pièces complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ajouter un document

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Commentaire libre

Indiquez ici toute autre information utile à l'instruction du dossier.

Engagements du porteur de projet

Engagement n°1 - obligation d'information en cas de modification du projet

En cochant la case, le demandeur s'engage à informer par écrit et sans délais la préfecture de département ou la sous-préfecture de son arrondissement si l'opération est annulée, si le coût de l'opération est révisé à la hausse ou à la baisse ou si l'opération est reportée.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Engagement n°2 - Obligation de publication du plan de financement

En cochant la case, le demandeur s'engage à respecter l'obligation de publication de son plan de financement régie par les articles L. 1111-11 et D. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Engagement n°3 - Exactitude des informations

En cochant la case, le demandeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce formulaire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Haute-Corse)

Vous êtes sur le point de déposer votre dossier

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraichir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".